

La Députée
11^{ème} Circonscription des Yvelines

Paris, le 16 juillet 2018

Objet : *Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)*

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai souhaité, par le présent courrier, m'adresser à vous, responsables associatifs, bénévoles ou salariés, qui prenez de votre temps chaque jour pour autrui. Etant profondément attachée au développement du tissu associatif, je tiens à saluer votre engagement quotidien et solidaire qui permet et renforce le lien social.

Vous le savez, la majorité actuelle a décidé de remplacer la réserve parlementaire, jugée peu transparente, en complétant notamment un dispositif existant : le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA). Cette décision nous a paru nécessaire pour donner des garanties aux associations que vous contribuez tant à pérenniser.

Ce sont ainsi 25 millions d'euros de crédits de l'ex-réserve parlementaire pour aider les associations dans leur fonctionnement et que toutes les associations peuvent solliciter. Cette dotation est répartie de manière équitable sur tout le territoire afin qu'aucun territoire ne soit mis à l'écart.

Consciente des difficultés que vous rencontrez parfois en termes de lisibilité des aides aux associations, j'ai tenu à vous informer de l'entité en charge du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) dans les Yvelines : il s'agit de la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), sis 1 rue Jean Houdon - 78000 Versailles, Tél.: 01.39.49.78.78. Adresse mail : ddcs@yvelines.gouv.fr. Je vous invite également à consulter le site dédié au FDVA : <https://www.associations.gouv.fr/>. Il y est d'ailleurs précisé que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 5 septembre 2018 pour les Yvelines.

Tout en saluant à nouveau votre implication citoyenne, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de ma considération.



Nadia Hai